

Annexe 2

Délai d'épreuve maximal de la libération conditionnelle

Peine	Situation du condamné	Délai d'épreuve maximal	Délai d'épreuve maximal
		Ancien texte	Nouveau texte
A temps	Non récidiviste	15 ans	15 ans
	Récidiviste		20 ans
Perpétuité	Non récidiviste		18 ans
	Récidiviste		22 ans